

Le ministre, qui fait la sourde oreille à ces exhortations, réagira-t-il au moins à ces 4 100 faillites en un seul mois, proportion tout à fait dramatique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à ajouter foi aux propos tenus par le député dans son préambule parce que, hier, dans ses remarques préliminaires à une question, il m'a mal cité et a déformé mes paroles en laissant de côté des détails importants. Je n'oublie pas et je n'accepte donc pas ce qu'il a dit dans son préambule puisqu'il risque de déformer encore mes paroles d'une manière aussi malhonnête.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. le Président: Si le ministre a une mésentente avec un autre député au sujet de choses qui ont été dites ou insinuées à la Chambre, il devrait en faire part au Président.

• (1130)

Dans le cas présent, l'accusation du ministre est inacceptable. Je lui demanderais de bien vouloir la retirer. Le député peut quant à lui poser une autre question. J'avise toutefois le député et le ministre de faire preuve de prudence.

Je demanderais au ministre de bien vouloir retirer son accusation.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a accusé le député de malhonnêteté. Il voudra sûrement se rétracter.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je croyais que vous aviez demandé au député de répéter sa question, mais je vais me rétracter à propos du terme «malhonnête» que j'ai utilisé. Ce que j'ai dit au sujet de l'inexactitude de la citation du député tient toujours.

M. Simmons: C'est de la négociation.

M. Clark (Yellowhead): Pas du tout. Ne faites pas l'imbécile, Roger.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne négocie pas avec le Président. Je veux simplement faire une mise au point.

M. le Président: La présidence a demandé au ministre de retirer l'accusation de malhonnêteté, ce qu'il a fait. L'affaire est classée.

Questions orales

Le député peut poser sa question supplémentaire. Je sais qu'il tiendra compte des observations de la présidence et que, dans les circonstances, il fera très attention.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en fait, ces statistiques sont tirées du bulletin qui a été publié hier par le Bureau du surintendant des faillites.

Puis-je demander des éclaircissements au Président?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je comprends que le député veuille poser la question d'introduction au nom de son parti. Je le prie de bien vouloir poser sa question.

Si les députés veulent discuter d'un événement antérieur, il devront attendre. Veuillez poser votre question.

[Français]

M. Langdon: Très bien, je vous remercie, monsieur le Président.

Le ministre, en 1982, a attaqué le gouvernement libéral parce que 40 p. 100 des faillites se produisaient au Québec. Cette année, selon ses statistiques, 42,5 p. 100 des faillites se produiront au Québec. Est-ce que le ministre est fier d'avoir plus de faillites maintenant au Québec qu'en 1982?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je le mentionnais plus tôt, je suis loin d'être heureux de voir des sociétés faire faillite. Je sais cependant que c'est un des aléas du système de marchés que nous avons à ce point-ci du cycle économique. Il est vrai que les faillites d'entreprises sont plus nombreuses.

La conjoncture actuelle se distingue de celle de 1982 parce que, à l'époque, on avait connu une récession au cours des 12 mois précédents. Les taux d'intérêt étaient donc encore assez élevés par rapport au niveau d'inflation du moment. Ce n'est pas le cas en ce moment. Aujourd'hui, il y a des pressions inflationnistes qui persistent et qui sont une source de préoccupation. Ces pressions inflationnistes étaient clairement à la baisse en 1982. La différence entre 1982 et 1990 est très nette.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre que nous sommes en 1990 et qu'il est responsable de la politique.

La dette des ménages au titre de la consommation a atteint un niveau intolérable; elle s'élève maintenant à 75 p. 100 du revenu disponible des particuliers, alors qu'elle n'était que de 60 p. 100 en 1984. Cela ne peut qu'occa-